

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 juillet 1969

La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—DÉCLARATION SUR LA SITUATION INTERNATIONALE DE LA COMMERCIALISATION À LA SUITE DE LA RÉUNION DE WASHINGTON

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les honorables députés ne sont pas sans savoir que la situation internationale de la commercialisation du blé est devenue de plus en plus difficile depuis quelques semaines. Il ne s'agit pas d'un problème spécifiquement canadien mais bien d'un ensemble de facteurs internationaux que le Canada doit chercher à modifier mais auxquels il doit aussi s'adapter. Les pays exportateurs ont des réserves de blé sans précédent alors que le commerce mondial de blé, tant commercial que non commercial, a fléchi jusqu'à des niveaux très inférieurs à ceux d'il y a deux ans.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que cette situation latente de l'offre et de la demande ait eu tendance à faire baisser les prix du blé depuis la conclusion de l'Arrangement international sur les céréales, en 1968. On a signalé un nombre croissant d'infractions relatives aux clauses des prix minimaux du fait que divers pays exportateurs, dont certains sont signataires et certains autres ne le sont pas, ont réduit les prix afin de triompher temporairement de la concurrence. Au début de l'année, la Commission canadienne du blé a eu de la difficulté à vendre du blé aux prix minimaux de l'Arrangement, à cause de la concurrence des prix réduits offerts par d'autres pays. Les honorables députés se souviendront sans doute que, le 14 mars dernier, j'ai annoncé que la Commission canadienne du blé serait dans l'obligation de réduire les prix pour continuer à faire face à la concurrence, même si ces réductions devaient transgresser les niveaux minimaux de l'Arrangement. Tout en protégeant sa position concurrentielle, la Commission canadienne du blé doit évidemment veiller à ce que les prix soient maintenant au meilleur niveau possible.

Tous les pays exportateurs se soucient réellement de ce qui se produirait si on laissait s'effondrer les structures de collaboration

internationale édifiées au cours des années. C'est ainsi que, depuis plusieurs mois, les principaux pays exportateurs ont tenu une série de réunions, notamment à Camberra, en septembre 1968 et à Washington, en avril de cette année, afin de chercher à résoudre les problèmes qui avaient surgi. Malgré ces initiatives, nous avons assisté au cours des dernières semaines à une intensification des pressions visant au fléchissement des prix et nous avons appris que des réductions unilatérales des prix étaient sur le point d'être accordées. De telles réductions auraient fort bien pu déclencher un fléchissement incontrôlable au détriment de tous les pays exportateurs et au détriment de l'avenir de la collaboration internationale dans le domaine de la commercialisation du blé.

À la suite de ma visite au Secrétaire à l'Agriculture du gouvernement des États-Unis, M. Hardin, le 18 juin, des entretiens du Conseil international du blé, à Londres, et de la réunion ministérielle canado-américaine la semaine suivante, le Canada a préconisé la tenue prochaine d'une réunion ministérielle des principaux pays exportateurs. Cette réunion a eu lieu à Washington, les 10 et 11 juillet, avec la participation de représentants ministériels de l'Argentine, de l'Australie, du Canada, du Marché commun et des États-Unis. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et moi-même avons assisté à cette réunion en compagnie du commissaire en chef et d'autres commissaires de la Commission canadienne du blé, ainsi que de plusieurs hauts fonctionnaires du ministère.

J'aimerais déposer, en vertu de l'article 41(2) du Règlement de la Chambre, des exemplaires en français et en anglais du communiqué publié à Washington au sujet de la réunion des exportateurs de blé où l'on peut lire notamment:

Au cours de leur étude des prix en vigueur dans les marchés mondiaux, les ministres ont reconnu que des déviations de prix étaient apparues et que certains exportateurs prenaient les mesures voulues pour corriger cette situation et amener les prix à un niveau convenable de concurrence, et cela afin de mettre de l'ordre dans la mise en marché et de la stabilité dans les prix.

Les ministres ont réaffirmé leur détermination de soutenir l'Arrangement international sur les céréales et ils ont exprimé leur détermination d'en renforcer l'application.

Comme mesure tendant à rendre l'Arrangement plus efficace, les ministres ont convenu de poursuivre leurs consultations afin de régler les problèmes qui pourront surgir.

Dans le cas du Marché commun, les ententes conclues à Washington devront être sou-